



*Communiqué de presse
Paris, le 22 juin 2016*

Droits des femmes, égalité entre les femmes et les hommes L'État s'engage en Île-de-France, signature de 23 conventions pluriannuelles d'objectifs

Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a signé aujourd'hui, en présence de Thalia Breton, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs avec les principales associations de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces conventions marquent l'engagement, notamment financier, de l'État en Île-de-France en faveur des droits des femmes et de l'égalité et aux côtés d'un tissu associatif riche et dynamique dans tous les départements d'Île-de-France.

« Ces conventions réaffirment l'engagement de l'État aux côtés de celles et ceux qui luttent au quotidien pour l'égalité hommes-femmes et contre les violences faites aux femmes » a souligné Jean-François Carencu.

Favoriser l'accès des femmes aux droits et promouvoir l'égalité femmes-hommes : 50 000 femmes en Île-de-France en 2015 informées

Les inégalités entre les femmes et les hommes restent fortes dans notre pays et l'Île-de-France n'est pas épargnée. L'accès de toutes les femmes à l'information sur leurs droits constitue un élément essentiel de leur citoyenneté et participe pleinement, de ce fait, à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi l'État a souhaité se réengager, sur trois ans, auprès des dix Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) franciliens qui assurent une mission d'intérêt général d'information juridique et d'accès aux droits dont 50 000 femmes ont bénéficié en 2015. Certains assurent des missions complémentaires en faveur de l'accompagnement individualisé vers l'emploi des femmes, de la promotion de l'égalité femmes-hommes auprès de tous publics et de la formation des professionnel-le-s au contact des femmes.

Combattre les violences faites aux femmes : 4 500 femmes accompagnées en Île-de-France

Les violences faites aux femmes, qu'elles s'exercent dans le cercle familial, la vie

professionnelle ou les espaces publics n'épargnent aucun territoire, aucun milieu social, aucune culture. Elles demeurent une réalité préoccupante en Île-de-France, comme sur le reste du territoire national.

Les violences au sein du couple touchent, chaque année, 11 % des Franciliennes vivant en couple et tuent une femme par mois dans la région. C'est pourquoi l'État soutient les associations qui portent les principaux dispositifs d'accompagnement et de protection des femmes victimes de violences.

Référentes sur leurs territoires, les associations offrent des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences, pour préparer la séparation d'avec le conjoint violent et pour les accompagner après la séparation. Ces associations, qui ont reçu et accompagné 4 500 femmes en 2015, bénéficient désormais d'un engagement pluriannuel engageant la volonté de l'État de voir leurs structures pérennisées.

Promouvoir l'égalité, dès le plus jeune âge

L'État a également décidé de soutenir, dans la durée, le concours « Lire égaux », mené par la maison d'édition *Talents Hauts*, qui en est, en 2016, à sa 8^e édition. Ce concours d'écriture d'histoires luttant contre le sexisme, ouvert aux classes de CP et CE1, permet de promouvoir l'égalité et de déconstruire les stéréotypes de sexe de façon pédagogique.

À cette occasion, l'État a déterminé de nouveaux indicateurs d'évaluation des actions subventionnées, afin d'améliorer le suivi du service rendu aux femmes. Les actions seront évaluées chaque année par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Chiffres clés régionaux

- **4 500 femmes victimes de violences** en 2015 sont suivies par les accueils de jour et lieux d'accueils, écoute et orientation des femmes victimes de violences en Île-de-France. Ce chiffre est en augmentation depuis plusieurs années.
- **50 000 femmes sont informées** de façon individuelle chaque année par les CIDFF en Île-de-France.
- Par ces conventions, l'État en Île-de-France s'engage pour la promotion et la défense des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes en finançant ces associations et ces CIDFF à hauteur de **1,25 million d'euros**.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>